

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 18 janvier 2021 à 20 H 00

Convocation : 12/01/2021

Affichage : 25/01/2021

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Martine ROBEZ, Caroline MEYER Valérie BENDERITTER, Nathalie HONORIO, Christèle MARCELLE, Nadine DROUHAIN, Sylvie ROSSIGNOL, Isabelle NONNOTTE, MM Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Fabrice DESTAING, Robin BOIRAL, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Thomas VUITTENEZ, Florian GRANDPERRIN, Aurélien PHILIPPE,

Excusée : Mme Stéphanie PICOT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : M. Thomas VUITTENEZ

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Dépenses investissements avant BP 2021
 - Prêt relais
- Convention mise à disposition service technique CCJN / Commune
 - Formations élus
- Projet aménagement espace multigénérationnel
 - Aménagement Rue de la Loutre
 - Sécurisation voiries
 - Stationnement devant l'école

Questions diverses

Affaires générales

Dépenses investissements avant BP 2021

Mme le Maire indique que comme chaque année il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Après débat, les membres du Conseil municipal par délibération autorisent, à l'unanimité des présents, les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote du BP 2021.

Prêt relais

Lors de la séance du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal avait demandé à Madame le Maire de nouvelles propositions.

Madame le Maire fait part de la nouvelle proposition de la Caisse d'épargne pour un prêt relais d'un montant de 400 000 € avec un taux fixe à 0.30 % sur une durée de 3 ans.

Après réflexion, le Conseil municipal valide cette proposition avec 1 abstention et 17 pour.

Convention mise à disposition service technique CCJN / Commune

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de signer la convention permettant la mise à disposition des agents du service technique de la CCJN à la commune pour une période d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour la réalisation de travaux.

Elle précise aux membres du Conseil que chaque année il est nécessaire de signer une convention, c'est pourquoi, elle demande que cette décision soit prise pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention et toutes les autres pendant le mandat.

Formations élus

Madame le Maire informe le Conseil municipal que chaque élu peut bénéficier de 20 heures de formation par an à la charge du DIF mais une prise en charge de la commune est nécessaire entre 2 et 20%.

Au vu de la conjoncture, Madame le Maire propose la somme de 1 221 € par an correspondant à 2% de prise en charge.

Après réflexion, le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents.

Projet aménagement espace multigénérationnel

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'un projet d'aménagement espace multigénérationnel situé au City stade, mené par Madame Caroline MEYER.

Elle précise au Conseil municipal que ce projet a été élaboré avec le foyer logement, la Directrice de l'école, les enfants du groupe scolaire, l'association évolution jeunesse.

Madame MEYER Caroline informe les membres du Conseil municipal que 3 devis ont été demandés à différentes entreprises. Après consultation, il est ressorti que l'entreprise AJ3M avait fait une proposition plus intéressante tant au niveau aménagement que financier et s'était plus impliquée dans le projet d'aménagement.

Madame le Maire propose de valider ce devis d'un montant de 90 968.84 € HT soit 109 162.61 € TTC et demande également à ce que toutes les demandes de subventions soit faites auprès des différents organismes.

Après réflexion, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce devis et autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions pour ce dossier.

Aménagement Rue de la Loutre

Madame le Maire informe le Conseil que le marché initial d'un montant de 98 355 € HT a été validé en 2020 pour l'entreprise ROGER MARTIN.

Après une nouvelle étude plus approfondie par l'entreprise ROGER MARTIN, il en ressort la nécessité de prévoir des travaux supplémentaires en raison d'une différences trop importantes des niveaux de la voirie.

Madame le Maire demande au Conseil municipal la validation de l'avenant au marché d'un montant de 131 445 € HT et précise qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera faite auprès de l'état.

Après réflexion, le Conseil municipal valide cet avenant et autorise les demandes de subvention.

Sécurisation voiries

Suite aux mesures de vitesse réalisée par le Département à Châteauneuf, l'étude montre un trafic important sur la Rue de Forges (environ 1000 véhicules par jour) et une vitesse excessive d'une moyenne de 65 km/h.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux pour la sécurisation de voiries à Châteauneuf, Rue Air et Soleil ainsi que des trottoirs Rue de la Loutre.

Elle précise qu'elle dispose d'un devis de l'entreprise ROGER MARTIN d'un montant de 98 695 € HT, suite au plan de relance un seul devis est suffisant.

Elle précise également qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police sera faite auprès du Département.

Après réflexion, le Conseil municipal valide ce devis et la demande de subvention à l'unanimité des présents.

Stationnement devant l'école

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'un problème de stationnement devant l'école de DAMPIERRE par des parents venant déposer leurs enfants. En effet l'arrêté municipal n'est pas respecté.

Les élus sont allés à la rencontre des parents devant l'école. Mme le Maire en a informé la directrice de l'école lors du premier conseil d'école. Nous constatons que le problème persiste.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil de créer un comité consultatif pour l'élaboration d'un projet aux abords de l'école.

Questions diverses

1. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été désigné par Monsieur le Préfet centre de vaccination pour le secteur dolois (Dole – Dampierre – Chaussin). Elle précise que 18 centres dans le jura vont être ouverts. La première ouverture pour Dampierre est le mercredi 20 janvier prochain. Dans un premier temps, il sera ouvert uniquement le mercredi matin de 9h à 13h et le vendredi après-midi de 13h à 17h.
Mme le Maire invite toutes les personnes volontaires à proposer leur aide à la commune dans cette organisation.
2. Madame le Maire informe le Conseil municipal que le lot n° 10, du lotissement les Jardins de Jean sera prochainement est vendu. Trois compromis de vente doivent être signés le 21 janvier prochain. Deux visites de la gendarmerie ont eu lieu sur site pour étudier le cahier des charges.
3. Madame le Maire informe le Conseil municipal des remerciements de la population pour le colis de fin d'année qui a beaucoup plus.

4. M. HUSSON Philippe informe le Conseil municipal que le local de l'ancienne poste a été visité par un médecin expert pour le Tribunal de Besançon. Cette personne doit demander si elle peut exercer dans le jura.
5. M. HUSSON Philippe informe le Conseil municipal que les deux médecins nous ont proposé un plan pour le futur cabinet médical. Mr HUSSON a rencontré des entreprises. Nous sommes dans l'attente des devis pour le réaménagement des locaux.
6. M. VUITTENEZ Thomas demande à Madame le Maire si le Conseil Régional a donné suite à la demande du ramassage scolaire Aux Granges à PETIT-MERCEY. Elle répond qu'aucune réponse n'a été faite par le service des transports.
7. M. DESTAING Fabrice demande si la connexion internet pour les habitants de PETIT-MERCEY va s'améliorer. Madame le Maire l'informe que la commune a transféré la compétence à la Communauté de Communes Jura Nord. Des études ont été mené et PETIT MERCEY est prioritaire pour ces travaux.
8. Mme MEYER Caroline remercie les personnes qui ont aidés à l'enlèvement des décorations de Noël.
9. M. GOUNAND Alain informe le Conseil municipal qu'une nouvelle étude concernant le PLUi va débiter. Le cabinet en charge de ce dossier viendra dans chaque commune pour effectuer les modifications nécessaires. Il demande à ce que des élus travaillent avec lui sur ce dossier.
10. M. GOUNAND Alain informe le Conseil municipal que des précisions ont été faite avec Monsieur ROLLAND Mickaël concernant le déneigement réalisé dernièrement. Madame le Maire précise qu'un appel nouvel appel offre devra être envisagé avant le prochain hivernage.

La séance est levée à 22h54